

BIEN APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION FUNÉRAIRE

Quelles opérations funéraires, gestion du cimetière et des concessions, équipements funéraires.

2 JOURS, 14 HEURES

GOUVERNANCE LOCALE ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

CODE :
GJU07

Objectifs de la formation

- Appréhender les pouvoirs de police du maire en matière funéraire
- S'approprier la réglementation applicable aux concessions funéraires
- Savoir appliquer les règles relatives à la crémation et à la destination des cendres
- Définir les composantes principales du service public funéraire

Parmi nos formateurs

- **CARLE Antoine**
Avocat associé - Responsable du Pôle Services Publics et Collectivité,
NOVLAW AVOCATS

Public concernés

- Elus ; Chefs d'entreprise de services funéraires ; Assistants et conseillers funéraires ; Fonctionnaires de mairie des services des décès et concessions

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions en virtuel : 1 075,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions en virtuel : 1 345,50 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 1 195,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 1 495,00 €HT

PARTIE 1 : CONNAÎTRE LES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES POST MORTEM

Du constat de décès à l'inhumation du corps

- Appréhender les modalités de constat du décès
- Comment identifier la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ?
- Connaître les lieux d'accueil et les modalités de transport du corps avant mise en bière
- La procédure de mise en bière et la fermeture du cercueil

- Repérer les lieux d'accueil et transport du corps après mise en bière
- Les modalités d'inhumation du corps dans le cimetière
- Point sur les chambres funéraires et mortuaires

CAS PRATIQUE Opérations de prise en charge d'un défunt

- Les participants, répartis en sous-groupe, sont invités à retracer de manière chronologique les opérations de prise en charge d'un défunt depuis la constatation du décès jusqu'à son inhumation au sein du cimetière.

De la remise de l'urne à son inhumation ou à la dispersion des cendres

- Identifier le choix de la crémation comme mode de sépulture
- Cerner le rôle des pompes funèbres et des autorités publiques
- Remise de l'urne cinéraire à la famille : qui et comment ?
- Les modalités de transport de l'urne cinéraire
- Déterminer le choix de la destination des cendres
- Traçabilité des cendres : que dit la réglementation
- Point sur le service public de la crémation et les crématoriums

ATELIER Plénière : analyse de la réglementation relative à la crémation

- Analyse de la réglementation relative à la crémation en tant que mode de sépulture dérogatoire puis apports de conseils pratiques pour prévenir toute difficulté avec les familles endeuillées liée à la volonté du défunt et à la destination des cendres.

PARTIE 2 : LE CIMETIÈRE ET LES CONCESSIONS

Déterminer les caractéristiques et aménagements d'un cimetière

- Le principe : les cimetières publics, l'exception : le cimetière privé
- Se représenter graphiquement un cimetière : les aménagements obligatoires et facultatifs (terrain ordinaire, terrain concessif, site cinéraire, carré confessionnel, ossuaire, caveau provisoire,...)
- Apprécier le droit à inhumation dans un cimetière
- Présentation des concessions funéraires et cinéraires : durée, droits et obligations du concessionnaire et modalités d'octroi.
- Quid du droit à inhumation dans une concession ?
- Connaître les obligations du maire en matière d'entretien et de surveillance du cimetière.

ATELIER Plénière : Réalisation d'un plan de cimetière type

- Les participants réalisent un plan de cimetière type, en appliquant la réglementation propre à chaque aménagement, obligatoire ou facultatif

Connaître les opérations funéraires post-inhumation : la vie du défunt

- Pourquoi et comment effectuer les exhumations et les réductions de corps ?
- La rotation en terrain ordinaire : le cadre juridique et la préservation des droits des familles
- L'ossuaire : l'aménagement indispensable à l'individualisation des restes mortels.
- La reprise des concessions non renouvelées et en état d'abandon
- Quel est le sort des sépultures en cas de translation de cimetière ?

CAS PRATIQUE Etude d'hypothèses

- En sous-groupe, étude d'hypothèses nécessitant une intervention sur les sépultures et les restes mortels inhumés, dans la perspective d'assurer le respect dû aux défunts.

Analyse critique d'un règlement de cimetière

- Synthèse des apports de la journée
-

Evaluation des acquis par QCM

Dates

Classe virtuelle

17-18/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.